

18 / 00427

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Plusieurs diffusions)

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur communique :

Le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire met à la disposition du Gouvernement camerounais 02 bourses de Master professionnel au titre de l'année académique 2016-2017 dans les domaines suivants : une place pour la spécialité Droit de la protection sociale et l'autre place pour la spécialité Actuariat à Finalité spécialisée Sécurité sociale.

I- Critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité camerounaise ;
- Etre titulaire d'une Licence ou d'une Maîtrise en Droit ou en Economie
- Jouir d'une parfaite santé physique et mentale ;
- Etre âgé de 28 à 30 ans au plus.

II- Composition du dossier :

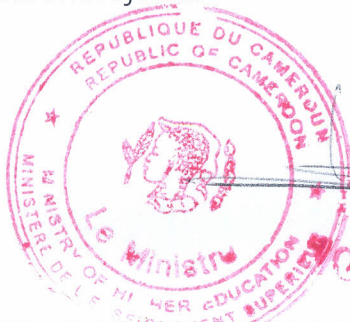
- 1- Une demande manuscrite timbrée adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur;
- 2- Un formulaire dûment rempli disponible au MINESUP (Immeuble Ministériel n°2, 15^e étage, porte 1511) ;
- 3- Une lettre de motivation ;
- 4- Une copie d'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- 5- Un certificat de nationalité ;
- 6- Copies certifiées conformes des diplômes assortis des relevés de notes ;
- 7- Un certificat médical ;
- 8- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport ;
- 9- 4 photos 4x4 récentes ;
- 10- Une enveloppe format A4.

Les dossiers complets en deux exemplaires (01 original et 01 photocopie) seront reçus au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction de l'Assistance et des Œuvres Universitaires, 15^e étage, Porte 1505 jusqu'au 26 septembre 2016 à 15h30, délai de rigueur.

NB : Les dossiers incomplets seront rejetés.

Copie :

- Cameroun Tribune
- CRTV
- CHRONO/Archives



Jacques Fame Ndonga